Affaire Mila

samedi 25 janvier 2020 (Date de rédaction antérieure : 25 janvier 2020).

Que la racaille islamiste organise le lynchage sur les réseaux et profère des menaces de mort, on y était habitué. Le moins habituel est que cela ne provoque aucune réaction de la justice… ou plutôt si : le parquet engage une procédure contre Mila ! Et de son côté le nouveau chef du CFCM justifie à l’avance tout ce qui sera entrepris contre Mila au nom de la "situation" qu’elle aurait créée.
On voit que les "discours coupables" de Mila devront être punis avec la bénédiction du pouvoir.